

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 février 2024

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 octobre 2023

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 20 octobre 2023.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 20 octobre 2023.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	23
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/02/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

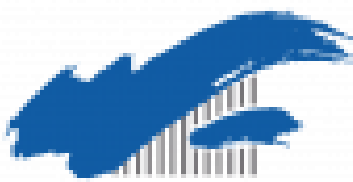
DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 20 octobre 2023

ORDRE DU JOUR :

POLITIQUE GENERALE

1. Election d'une personnalité extérieure (un(e) représentant(e) d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur) au sein du Conseil d'administration
2. Délibération relative à la stratégie immobilière de l'Université d'Orléans
3. Présentation du bilan d'activité de l'Université du Temps Libre d'Orléans
4. Présentation du bilan d'activité du Service Commun de Documentation
5. Présentation du bilan d'activité de l'Institut de Français

POLITIQUE VIE ÉTUDIANTE

6. Délibération relative à la capacité d'accueil en 2^{ème} année des formations en médecine pour la rentrée 2024

AFFAIRES GÉNÉRALES

7. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024
8. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives et la primes pour responsabilités pédagogiques des enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024
9. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024
10. Délibération relative à une remise gracieuse sur un trop perçu en paie

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
AUTISSIER Nicolas	Présent	
<i>RAYMOND Fleur</i>		
HAMADA Moïnaecha	Excusée	
<i>PIERRE-LOUIS Claudel</i>	Excusé	
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>KOLO Solen</i>	Excusée	
LECLERC Sasha	Excusée	M. AUTISSIER
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Excusé	
LOHEST Natacha	Absente	
<i>BARODINE Naël</i>	Absent	
POLESE Valentin	Absent	
Siège vacant		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>KOLO Solen</i>	Excusée	
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Excusée	Mme DESTANDAU
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Excusé	M. NEDJAI
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Présente	
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Excusé	
TOUMI Hechmi	Absent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aïcha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Excusée	M. HENRY
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Excusée	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Présent	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Présente	
BION David	Excusé	
BOCHE Alexis	Présent	
COSNEAU Fanny	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	M. HAMON
GAIL France Aimée	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia		
MALBO Gérard (suppléant)	Excusés	
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 17

Nombre de procurations : 4

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
M. BONNET, Vice-président Recherche
M. BOUVET, Agent Comptable
M. BOYER, Directeur Général du CHRO
Mme COUILLANDRE, Directrice de l'EUK-CVL
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
Mme OULD, Provisseure du Lycée Pothier
Mme PROUST, Directrice du SeFCo
M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire
M. SERISIER, Directeur du Service Commun de Documentation
Mme SKORVEC, Directrice de l'Institut de Français
M. VIEYRES, Directeur de l'IUT 18
M. VAILLS, Directeur de l'Université du Temps Libre
Mme VINATIER, Directrice Générale des Services Adjointe aux Moyens

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLÂTRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h06. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

Santé :

L'Université d'Orléans a co-signé la convention cadre hospitalo-universitaire avec le Centre Hospitalier Universitaire Orléans (CHUO) et l'Université de Tours le jeudi 12 octobre 2023. Cette officialisation est une étape majeure franchie pour la création d'une Faculté de Médecine à Orléans. L'évènement s'est déroulé en présence des Ministres Sylvie RETAILLEAU, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Agnès FIRMIN Le BODO, Ministre déléguée auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, et Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Le Président rend compte d'une belle cérémonie qui a réussi à satisfaire l'ensemble des personnes présentes dont de nombreux élus des collectivités de la Région. Cette signature, qui signifie que l'universitarisation est en marche, a notamment facilité le démarrage des premiers travaux pratiques au centre de simulation de l'Hôpital qui devaient démarrer le 13 octobre et ceci sans qu'il ne soit nécessaire de préparer une convention de partenariat.

Le Président annonce également la signature à venir de la convention entre le CHUO, l'Université d'Orléans et l'établissement public de santé mentale Georges Daumezon (situé à Fleury-les-Aubrais) ainsi que le recrutement d'un pédopsychiatre et d'un neuropsychiatre en cours de finalisation. L'objectif serait également d'aller vers l'universitarisation de cet établissement.

Ce nouveau partenariat va contribuer à accélérer le sujet de l'universitarisation paramédicale et le Président informe avoir déjà échangé avec la nouvelle directrice de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) qui est très attachée à l'universitarisation.

Le Président rappelle toutefois qu'il est fondamental d'arriver à développer ces projets à un rythme tenable pour l'établissement. Il rappelle également les précédentes discussions qui se sont tenues en

Conseil dans le cadre des statuts. Il avait alors été évoqué la question de la date d'attribution de la compétence en santé à l'Université d'Orléans.

Suite à une prise d'informations auprès du Ministère, le Président fait lecture de la réponse du Département de l'accompagnement statutaire et réglementaire de la Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : « Il n'existe aucun acte réglementaire ou autre qui va déterminer la présence de tel ou tel grand secteur de formation au sein d'un établissement. En l'espèce, avant même la création d'une UFR de médecine, votre université dispense déjà des formations qui aboutissent à la délivrance de diplômes dans le domaine de la santé, par des structures de formation (IFMK et département santé qui sera justement transformé en UFR de médecine) dans lesquelles des usagers sont inscrits et des personnels dispensent lesdites formations, notamment des PU-PH dont le recrutement a déjà eu lieu apparemment. ». Cela signifie donc que l'établissement peut officialiser la compétence santé dans ses statuts dès qu'il le souhaite. Au regard de ces éléments, le Président propose d'intégrer la compétence santé au moment du vote des statuts. Le Ministère suggère que la modification au sein des Conseils intervienne uniquement au moment du renouvellement des Conseils (fin 2024).

Budget 2024 :

Le Président rappelle le débat en cours sur le projet de Loi de finances et plus précisément le Milliard d'Euros manquant pour compenser la hausse du point d'indice. Ce constat représente un risque majeur pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Une réunion a été organisée entre France Universités et le Ministère et plusieurs pistes ont été évoquées. Ces pistes ont causé le vif émoi des Présidents qui ont conjointement décidé de les partager avec leurs administrateurs, et ce malgré la réticence du Ministère. Le Ministère a ainsi proposé de déprogrammer certains éléments de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), ou encore de déprogrammer des crédits ANR, ce qui revient par conséquent à retarder des projets de recherche. Le Ministère de l'économie et des finances a également proposé de prélever dans les fonds de roulement des universités. Ces pistes n'ont pas recueilli l'assentiment des Présidents qui ont répondu en proposant de fermer des formations à hauteur des montants attendus, voire de fermer des antennes. Le Ministère s'est dit indigné de ces propositions et la situation est désormais très conflictuelle entre les protagonistes.

Les Présidents se sont accordés pour solliciter les collectivités territoriales afin de les inciter à entrer dans le débat. Tout en n'ayant aucune illusion sur un changement du projet de Loi de Finances, les Présidents sont unanimement d'accords pour agir et les discussions se poursuivent pour trouver une solution. Cette situation crée une ambiance très particulière.

Mme FISCHER se réjouit que les Présidents d'université décident d'agir. Elle rappelle que la menace d'une fermeture d'antenne est un levier qui a déjà été utilisé avec succès par des Présidents d'université de manière locale, et propose de mettre cette question en rapport avec le crédit d'impôt recherche qui rapporte 7 Milliards d'Euros par an et pourrait être utilisé à meilleur escient que ce pour quoi il est actuellement utilisé.

Le Président prend note de cette suggestion. Il précise que les Présidents d'université ont, quant à eux, proposé de déprogrammer certains crédits issus de France 2030, même si le Ministère s'est dit opposé à cette piste. La situation est extrêmement tendue et un premier communiqué de presse menaçant d'arrêter certaines des missions de l'université pour arriver à fonctionner est déjà paru. L'étude des projections 2024 et 2025 a permis d'estimer un montant annuel de 2,4 millions d'Euros de mesures diverses non compensées pour l'Université d'Orléans.

Convention de Coordination Territoriale :

La future convention de coordination territoriale a été présentée à la presse et la conférence a été relayée par la presse spécialisée (AEF, New Tanks, La Nouvelle République). Les établissements ont sollicité un rendez-vous avec le Ministère pour discuter du projet. La rencontre, qui a été fixée très rapidement, aura lieu le 9 novembre et permettra de connaître les premiers éléments de positionnement du Ministère par rapport à ce que proposent les établissements. Ce rendez-vous laisse envisager un vote des instances avant la fin d'année.

Changements au sein du Conseil d'Administration :

Le Président présente les principaux changements de composition du Conseil avec l'arrivée de deux nouveaux collègues représentant des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS) : M. ALLEAUME et Mme COSNEAU à la suite du départ de M. BOUCEFFA et de Mme DAVID, qui ont décidé de démissionner du Conseil et de quitter l'établissement, pour la seconde.

Mme GAUTROT-LAMOUREUX, ancienne Provisure du Lycée Pothier, a changé d'affectation et laisse donc son siège vacant. Des élections destinées à son remplacement sont d'ailleurs prévues en début de séance. Le Président remercie à ce titre, Mme OULD, nouvellement nommée en tant que Provisure du Lycée Pothier, pour sa présence ce jour.

Direction de l'Université du Temps Libre (UTL) :

Le Président rappelle que Mme PROUST, qui dirigeait l'UTL a pris la direction du Service de Formation Continue (SeFCo) depuis l'an dernier. Une solution a été trouvée grâce à l'appui de M. VAILLS qui a accepté de prendre sa place. Le Président remercie M. VAILLS pour sa présence et lui propose d'assister au Conseil jusqu'à la présentation du bilan de l'UTL.

A la suite de ces informations générales, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

POLITIQUE GENERALE

1. Election d'une personnalité extérieure (un(e) représentant(e) d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur) au sein du Conseil d'administration

Le Président rappelle qu'il s'agit d'élire une personnalité extérieure et plus particulièrement un représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur au sein du Conseil d'administration.

Le Président invite Mme OULD à se présenter aux administrateurs.

Mme OULD indique être très heureuse et honorée de porter sa candidature au sein du Conseil d'Administration mais également de prendre la suite au niveau de la direction du Lycée Pothier, lycée de tradition et de modernité prestigieux dans l'académie d'Orléans-Tours. Le Lycée Pothier scolarise actuellement 2 100 élèves et étudiants dont environ 800 étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles généralistes (scientifiques, littéraires et économiques). Mme OULD précise que son parcours est marqué par une 39^{ème} rentrée scolaire dans l'Education Nationale et une 26^{ème} année dans la direction d'un établissement. Mme OULD a exercé quelques années à l'étranger et de manière régulière dans l'Académie d'Amiens et le département de l'Oise. Mme OULD précise être originaire de la ville de Noyon, ville de naissance de Jean Calvin. Elle a déjà exercé en responsabilité de catégorie 5 auprès de deux structures (lycée professionnel et lycée général et technologique) qui scolarisaient des élèves de classe de 3e « prépa métiers » jusqu'aux classes préparatoires aux grandes écoles, BTS, formations en alternance, en initiale ou en mixité. Mme OULD est très attachée aux partenariats et pense qu'il s'agit d'une des raisons qui a poussé sa hiérarchie à lui confier cette structure complètement intégrée et ancrée dans le territoire. Son parcours universitaire est marqué par Hypocagne, Cagne ou encore la Sorbonne. Mme OULD est titulaire d'une maîtrise en méthodologie d'édition de textes du Moyen-âge et a récemment eu la chance d'obtenir un Master en management des organisations scolaires (M@DOS). Elle est actuellement adjointe de la formation, ce qui la conduit à travailler étroitement avec des enseignants-chercheurs.

Le Président remercie Mme OULD pour cette présentation puis l'invite à sortir de la salle afin que les administrateurs puissent procéder au vote.

Après avoir rappelé les modalités relatives à l'élection, le Président précise qu'une seule candidature a été déposée.

En l'absence de remarques, le Président soumet la nomination de Mme OULD en tant que personnalité extérieure représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur au sein du Conseil d'administration au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	4
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : Mme OULD est élue en tant que personnalité extérieure représentant d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur à l'unanimité.

Mme OULD est invitée à rejoindre les administrateurs qui l'accueillent par des applaudissements.

2. Délibération relative à la stratégie immobilière de l'Université d'Orléans

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de se positionner sur le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI). Le SPSI a, en effet, pour objectif de permettre, au moyen d'un diagnostic exhaustif, l'élaboration et le déploiement d'une stratégie immobilière visant à préserver et à optimiser les performances de son parc d'actifs et doit d'abord transiter et être validé par le Ministère avant d'être validé par les instances. Le but de cette délibération est de permettre aux administrateurs de s'emparer du sujet et de participer à la préparation des axes de stratégie immobilière qui seront déclinés dans le schéma.

Le Président annonce, par ailleurs, que le Ministère vient de lancer un nouvel appel à projet sur la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat dans le cadre de France Relance. L'Université d'Orléans souhaite profiter de cette occasion unique pour travailler sur un grand projet de rénovation énergétique : la rénovation thermique du bâtiment de l'UFR LLSH. Il rappelle que le dossier de l'époque, qui s'élevait à 12 Millions d'Euros, doit désormais être réévalué.

Le Président invite Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter le projet de stratégie immobilière de l'Université d'Orléans.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président revient sur l'étude en cours d'actualité relative à la rénovation du bâtiment de l'UFR LLSH. Il invite à rester prudent dans la mesure où toutes les demandes ne pourront malheureusement pas aboutir, d'autant que le dossier avait été déposé. Afin de donner une idée sur la complexité du sujet, il rappelle que les arbitrages locaux réalisés par la Préfète pour des montants de l'ordre de 1 à quelques millions sont souvent suivis par le Ministère mais que c'est le Ministère qui arbitre les montants supérieurs. Le dossier qui avait été déposé lors de ce plan de relance était arrivé jusqu'au Ministère sans toutefois avoir été retenu.

M. NEDJAI évoque les problèmes rencontrés actuellement au sein de l'UFR LLSH avec certains dysfonctionnements qui amènent le bâtiment à un niveau de détérioration qu'il devient urgent de prendre en considération. Il prend l'exemple des deux sanitaires bloqués avec plusieurs tickets envoyés il y a un an ainsi que de nombreux rafistolages de matériel. M. NEDJAI alerte également sur une situation d'urgence qui s'est déroulée la semaine passée en raison de l'absence d'un défibrillateur.

Revenant sur l'évènement évoqué par M. NEDJAI, le Président précise qu'il s'agit de deux sujets bien différents. Il précise que le plan d'implantation des défibrillateurs sera retravaillé afin de répondre aux réalités du terrain.

Même s'il entend les difficultés rencontrées par l'UFR, il rappelle que le sujet de ce jour traite d'importantes opérations immobilières à venir d'ici 2030. L'objectif est ici de coordonner l'action de l'établissement en terme de procédure afin de pouvoir répondre et se positionner rapidement sur les futurs appels à projets. Le SPSI permettra ensuite de dessiner la trajectoire et d'estimer les besoins sur le long terme. Les situations évoquées par M. NEDJAI relèvent davantage de situations à arbitrer en interne au niveau de la direction du patrimoine.

Le Président remercie la Vice-présidente du Conseil d'Administration pour le pilotage de ce projet qui est loin d'être terminé. Il s'enquiert ensuite des observations et propositions des administrateurs.

M. BOCHE dit être surpris et rappelle avoir déjà émis un certain nombre de remarques et de désaccords concernant le SPSI. Il souhaite particulièrement mettre en avant le constat de la politique qui a été poursuivie depuis 2010 en matière immobilière et qui avait comme objectif de réduire les surfaces et de densifier un certain nombre de structures de manière à réduire le nombre de m² de l'établissement, principalement dans un objectif budgétaire. Ce choix, qui avait été dénoncé à l'époque par la FSU, s'est en partie retourné contre l'établissement. L'université a, en effet, connu une forte croissance de ses effectifs en 2010 puis une nouvelle augmentation de 19% de 2015 à 2021 alors que cette évolution était de 6,8% au niveau national. Outre les grandes difficultés rencontrées au quotidien par les étudiants et les personnels, cette croissance a également causé une forte baisse des statistiques ministérielles et du « fameux » taux d'occupation. Ce taux, qui était étudié par le Ministère au regard des m² et des étudiants, s'élevait à 14,2 m² en 2015 puis 11,4 m² en 2022 sachant que la moyenne nationale se situe aux environs de 10 m². M. BOCHE rappelle toutefois la configuration de l'Université d'Orléans avec de nombreux sites distants qui justifient d'être au-dessus de cette moyenne nationale.

M. BOCHE évoque les difficultés que cela engendre au niveau de l'organisation des cours et des examens et invite les administrateurs à regarder le tableau présenté en page 11. Ce tableau liste les taux d'occupation en 2019-2020 sur les amphithéâtres et les salles banalisées dans un certain nombre de bâtiments : on constate, par exemple, un taux d'occupation des amphithéâtres supérieur à 100% pour l'UFR DEG.

Le premier désaccord de la FSU est toujours lié à cette mise en avant systématique de l'INSPE qui compterait trop de m². Cette situation a ainsi conduit à un déménagement précipité de l'INSPE du site St Jean. Il est ainsi précisé un taux de 23% sur le site St Jean ou encore 34% sur le site Bourgogne et, depuis le déménagement de St Jean on a atteint 44%, taux qui correspond plus ou moins à celui des autres composantes. A l'inverse, et bien évidemment il ne s'agit pas d'une demande de réduire quoi que ce soit ou de demander à l'OSUC de se réintégrer sur le campus de la Source, on ne parle pas du taux d'occupation de l'OSUC estimé à 30%. M. BOCHE invite donc à ce que les données soient analysées avec davantage d'objectivité et d'arrêter de pointer du doigt l'INSPE qui, à force, se retrouve en difficulté dans le déroulement de ses missions de formations des Maîtres dans l'académie. M. BOCHE regrette également qu'il ne soit jamais fait mention du taux d'occupation de l'Hôtel Dupanloup qui a coûté et coûte encore beaucoup à l'établissement mais pour lequel aucun compte-rendu d'utilisation n'est jamais présenté. Ce désaccord peut donc se résumer de la manière suivante : la FSU considère que le déménagement de tous les sites de l'INSPE sur le futur ex-UFR DEG en 2026 ou 2027 doit d'abord s'appuyer et se justifier sur des arguments pédagogiques et de recherche et pas uniquement sur un objectif de réduction drastique des surfaces, principalement pour des raisons budgétaires.

Le second grand désaccord que souhaite mettre en avant la FSU est celui qui consiste à aller vers une mutualisation au sein de la direction du patrimoine de la quasi-totalité des personnels techniques qui sont aujourd'hui dans les composantes. M. BOCHE admet les problèmes à la fois de compétences et en nombre de personnels rencontrés aujourd'hui par la direction du patrimoine. Il considère cependant que le fait de « déshabiller » les composantes n'est pas la solution aux problèmes. Trop de postes de personnels techniques dans les composantes ont déjà été supprimés et M. BOCHE rappelle que le nombre d'agents logés est passé de 14 postes il y a 10 ans à 5 postes aujourd'hui. Les conséquences sont désormais visibles au niveau de l'entretien des bâtiments. Même s'il est fondamental de muscler la direction du patrimoine pour répondre à la question énergétique des bâtiments, cela ne doit pas à nouveau passer par des suppressions de postes de catégories C dans les composantes.

M. BOCHE évoque également une autre inquiétude quant à l'aménagement et la rénovation de l'UFR DEG. Plusieurs scénarii sont exposés dans le document et M. BOCHE considère que la manière dont les choses vont s'enclencher, notamment par rapport aux financements qui seront recueillis ou de la manière dont le projet sera suivi par la direction du patrimoine, reste relativement floue.

L'expérience de la Halle des Sports invite à la prudence avec des annonces de démarrage des travaux vieilles de 15 ans et qui viennent une nouvelle fois d'être repoussés.

Cette situation met en évidence le constat des difficultés pour faire face aux obligations même en l'absence de problème de financements. M. BOCHE regrette, par conséquent, que l'annonce de grands bouleversements soit faite en l'absence de personnels pour les suivre dans les composantes et en l'absence d'une vision, pas uniquement financière, mais également immobilière. Ce constat engendre de nombreux doutes de la FSU quant à la réalisation des projets.

Le Président souhaite tout d'abord réagir concernant le taux d'occupation de l'Hôtel Dupanloup. Il rassure et confirme être en possession des chiffres qui n'ont pas été intégrés dans le document qui reprend le taux d'occupation par étudiants uniquement alors que Dupanloup est principalement utilisé dans le cadre de manifestations scientifiques. Il invite à arrêter de dire que le bâtiment est vide : même s'il admet une baisse de l'activité en janvier ou au mois d'août, le Président confirme le fort taux d'occupation sur tout le reste de l'année. Afin de confirmer ses propos, il propose qu'une présentation des taux d'occupation puisse figurer dans le document. Concernant l'occupation des locaux, le Président insiste sur l'importance de prendre en compte la différence importante sur le nombre de m² par étudiant par discipline et prend l'exemple du taux record d'occupation de l'EUK-CVL qui a besoin d'énormément de place pour disposer son matériel d'enseignement. Concernant l'Université d'Orléans, le Président évoque une vision faussée avec un taux en dessous des données nationales sur le campus de La Source et, à l'inverse, un taux au-dessus de ces données sur les sites de proximité (Châteauroux ou Tours Fondettes, par exemple). L'INSPE connaît donc de grandes disparités avec des bâtiments parfois surdimensionnés et d'autres non. Concernant les travaux de transformation de l'actuel bâtiment de l'UFR DEG, le Président rappelle qu'une partie du budget nécessaire est déjà inscrite dans le CPER en cours et qu'une première tranche sera par conséquent réalisée en 2025-2026. Le Président admet toutefois une inquiétude sur les retards qui peuvent toujours arriver et précise que tous les protagonistes y sont attentifs, notamment au regard de l'avancée du projet Madeleine. Sur le chantier de la Halle des Sports, le Président précise des imprévus liés à la fois à la crise sanitaire mais surtout à un problème de définition du besoin avec des demandes de changements incessants de besoins de la part de composantes qui se sont arrêtées grâce à l'intervention du Président. Le Président remercie Mme QUILICHINI de bien vouloir donner davantage d'informations techniques sur ces sujets.

Mme QUILICHINI confirme les propos de M. BOCHE selon lesquels il était prévu dans le cadre de l'ancien SPSI de rationaliser pour diminuer le nombre de m² dont disposait l'université en 2010. Très rapidement et dès 2015, cette option a commencé à être revue et il a été décidé d'afficher tous les taux d'occupation dans le SPSI, non pas pour pointer du doigt l'INSPE, mais pour noter que mettre un taux d'occupation moyen par établissement cache les grandes disparités qui existent. Elle rappelle, par exemple, un taux d'occupation de 106% en DEG rendu possible en raison de calculs réalisés sur des plages horaires non conformes (au-delà de 18h ou le samedi matin, par exemple). Ce taux n'a pas pour objectif de pointer du doigt certaines composantes mais d'attirer l'attention sur l'importance de ne pas réduire des m² sans raison mais de se concentrer sur des surfaces peu utilisées et très énergivores. Il est important de noter que l'Université reste d'ailleurs sur un solde positif dans la projection des surfaces « après Madeleine » et après restitution des sites de l'INSPE. Ce constat doit, par ailleurs, être mis en rapport avec l'ouverture d'une douzième composante et l'arrivée de plusieurs centaines d'étudiants en plus, malgré les données démographiques peu favorables. Ceci ne dispense pas l'établissement d'optimiser les occupations, c'est-à-dire de s'interroger sur la fonctionnalité de l'occupation telle qu'elle existe. Ce travail a été engagé par la Directrice Générale des Services afin de réfléchir à l'implantation des services et à leur regroupement par grandes fonctions. La mise en place de ce pôle administratif doit permettre aux services qui doivent travailler en proximité de le faire de manière plus confortable. Un travail est actuellement mené par le nouveau directeur du patrimoine qui aura sans doute l'occasion de venir présenter le projet sur lequel il travaille et qui devrait permettre d'avoir une visibilité des besoins et des moyens à engager sur l'entretien et la maintenance sur 3 ans. Elle rappelle également la mise en place d'une action complémentaire autour du développement durable qui participe également au développement de ce type de projets. Concernant l'implantation de l'UFR DEG, Mme QUILICHINI précise avoir pris connaissance de la restitution de l'étude de faisabilité qui propose une appréciation sur les m² disponibles et un phasage de l'implantation priorisé pour l'EUK-CVL et la faculté de médecine. Ainsi, une première partie du site devrait rester disponible afin d'enclencher la première phase des travaux et permettre ensuite un déplacement des collègues. Cette première étape sera suivie d'une étude pour prévoir le découpage exact des travaux. La nouvelle présentation permettra ainsi de disposer d'un phasage plus régulier.

M. MONTILLOT invite à une grande vigilance concernant les données démographiques. Il rappelle que l'aire urbaine d'Orléans a connu, entre 2012 et 2019-2020, un accroissement très important du nombre d'enfants scolarisés (d'abord en maternelle puis en élémentaire, au collège et désormais au lycée). Il

rappelle ainsi la hausse de 25% sur Orléans uniquement sur cette même période (soit environ 2 000 enfants). Cette accroissement va forcément impacter l'université d'ici 2028 à 2035 et ceci de manière totalement indépendante de l'installation de la médecine. M. MONTILLOT se félicite du partenariat extrêmement important développé entre la Métropole d'Orléans et l'Université, partenariat sans lequel il n'aurait pas été possible ni de créer une douzième composante ni d'envisager les évolutions stratégiques évoquées. Alors qu'il n'était à l'époque pas encore question de la faculté de médecine, et même si le sujet avait été abordé à maintes reprises, la décision et l'anticipation stratégique du déménagement de l'UFR DEG sur le site de Madeleine, avec l'investissement considérable de la Métropole, va ainsi permettre de dégager l'ensemble du patrimoine du futur ex site de l'UFR DEG. La décision du 22 février 2022 n'aurait en effet pas pu avoir lieu s'il n'y avait pas eu cette perspective immobilière et la construction de la faculté de médecine *ex-nihilo* en 3 voire 4 ans n'aurait même pas été entendable. M. MONTILLOT évoque également la question de l'impact écologique et financier de la décision prise il y a 12 ans désormais de construire un site production biomasse sur le site de La Source avec un certain nombre de bâtiments à raccorder (dont le Château de la Source). M. MONTILLOT demande, par ailleurs, s'il serait envisageable de bénéficier d'ici le début d'année d'un bilan du taux d'occupation de l'Hôtel Dupanloup sur les années 2022 et 2023. L'objectif serait ainsi d'avoir une vision plus claire sur l'évolution de son taux d'occupation qui illustre son importance tant pour les chercheurs qu'en terme d'image.

Le Président précise disposer des informations nécessaires mais ne pas avoir voulu prendre le risque de traiter les données en temps réel. Il fait ainsi état d'un taux d'occupation de 98% en septembre 2023 et rappelle les nombreuses sollicitations qui n'ont malheureusement pu aboutir en raison de cette forte utilisation. Le Président s'engage à transmettre les données complètes aux administrateurs.

Le Président indique, par ailleurs, que le schéma tel qu'il avait été tracé en 2018-2019 et en amont du vote du Conseil d'Administration sur le projet Madeleine, ressemble peu ou prou à ce qui est présenté aujourd'hui. Un certain nombre de mouvements sur le campus avait déjà été décidé à l'époque et le projet Madeleine n'avait de sens pour l'université que s'il lui permettait d'enclencher une vraie transformation du campus et notamment celui d'y relocaliser l'INSPE ou encore de mettre en place des pôles plus visibles pour l'administration, notamment. La création de l'UFR de médecine ne constitue, selon le Président, pas un vrai risque dans la mesure où il s'agit d'un projet phare pour Matignon : il paraît inimaginable qu'il soit remis en cause. Le vrai risque pour l'Université d'Orléans concerne davantage la question du rassemblement des services, si ce n'est au même endroit au moins par grands groupes fonctionnels et notamment le rapprochement de la Direction des Affaires Financières et de la Direction des Ressources Humaines dont l'éloignement nuit à l'organisation des services administratifs. Le risque serait donc d'obtenir les financements pour avoir des locaux adaptés pour des projets visibles et en lien direct pour les étudiants de type faculté de médecine, INSPE voire encore pour des locaux de recherche et de ne pas obtenir de financements pour avoir des locaux administratifs adaptés. Il rappelle certaines situations actuelles inacceptables avec des bâtiments qui accueillent à la fois des salles de travaux pratiques, des laboratoires de recherche et des services administratifs. Le Président appelle donc à une vigilance collective sur ces questions avec les tutelles et les financeurs possibles. Sur la question démographique, le Président évoque la hausse démographique locale à laquelle s'ajoute la hausse des effectifs étudiants que connaît l'Université d'Orléans, contrairement à d'autres universités. L'idée actuelle ne se situe, par conséquent, pas sur une baisse mais une hausse qui se maintient raisonnablement.

Mme AUDRY LEGRAND souhaite ajouter une précision concernant l'INSPE. Elle confirme les taux d'occupation très élevés et invite à les lier aux 7 sites actuels de formation, à la contrainte liée à la typologie des apprenants (calendriers de formation très particuliers avec une alternance intégrative forte sur les deux années de Master et qui dépend du rectorat) et à l'attractivité du métier du professorat et de nombreuses interrogations concernant le projet de réforme 1^{er} degré qui impactera les Licences de l'INSPE et laisse transparaître la perspective d'un « retour aux écoles normales du 21^{ème} siècle ».

Indépendamment des réformes successives relativement récurrentes pour les INSPE, le Président souhaite évoquer les difficultés d'organisation de ces formations qui sont rythmées par des critères qui ne sont pas ceux de l'université mais sont poussés par la direction de l'immobilier de l'Etat et par le Rectorat pour améliorer les taux d'occupation. Le Président a d'ailleurs précisé au Recteur que le problème des INSPE étaient qu'ils avaient cours sur 3 jours et non pas sur 5.

Le Recteur a expliqué que cette organisation avait davantage été décidée pour répondre aux demandes des établissements scolaires que pour de réelles prises en compte pédagogiques. Le Président a demandé à ce que l'organisation des enseignements soit gérée pour de bonnes raisons en indiquant

que cette situation n'était pas tenable au regard des conséquences importantes qu'elle engendre. Face à cette situation tendue, le rectorat a semblé prendre conscience de la situation. Le Président précise également que le taux d'occupation de l'INSPE, après déménagement sur le site de Bourgogne, se situe aux environs de 40% et que ce taux correspond à une moyenne lissée sur l'année. En réalité, le taux se situe à 100% voire 105 % sur 3 jours puis 0% les 2 jours suivants. Cette situation explique également le retrait du CROUS qui ne pouvait pas répondre à une telle organisation, pour des questions de soutenabilité. Ce mode de fonctionnement imposé sur les INSPE par les collègues et les lycées n'est plus acceptable.

M. ALLAUME souhaite savoir de quelle manière la politique de ressources humaines qui sera mise en œuvre va s'adapter à la stratégie immobilière. Il revient, par ailleurs, sur le projet d'administration et l'évocation du bâtiment physique-chimie qui accueille à la fois des services, des enseignements et de la recherche : pourquoi ne pas intégrer cette question ainsi que l'installation de MINERVE, dans un grand projet de réorganisation afin d'arriver à être plus facilement visible et finançable mais également d'arriver à tenir compte de toutes les personnes concernées ?

Le Président se dit interpellé par cette remarque dans la mesure où le bâtiment physique-chimie est bien intégré dans les axes stratégiques.

M. ALLAUME précise que les axes font référence au redéploiement des services notamment au sein de bâtiment physique-chimie, alors que le bâtiment ne dispose pas de place suffisante en raison de la place de personnels non administratifs qu'il convient donc de déménager dans un nouvel espace.

Le Président invite à distinguer le projet d'administration du projet MINERVE qui n'accompagnera pas le financement d'un tel projet. Il insiste sur le fait que le bâtiment physique-chimie est au cœur de la réflexion et que sa finalité doit être précisée. Faut-il utiliser ce bâtiment dans le cadre d'enseignements ou pour rassembler les services administratifs comme il était question avec le bâtiment de l'UFR DEG ? Le Président précise qu'une cartographie est en cours d'élaboration et que les premiers retours techniques tendent vers une utilisation pour des enseignements. L'analyse est en cours mais on s'orienterait *a priori* vers une solution alternative pour déplacer les services administratifs. Sur la question RH – patrimoine, le Président rappelle qu'une cartographie est également en cours. L'Université se trouve aujourd'hui dans une situation qui illustre les défauts de l'approche facultaire déployée avec beaucoup de personnels d'entretien de premier niveau rattachés aux composantes, ce qui empêche l'intervention de ces personnels pour aider, même ponctuellement, d'autres composantes. Ceci conduit à des prestations externes pour de petits entretiens alors que des personnels pourraient intervenir en interne. La cartographie en cours d'élaboration par le directeur du patrimoine permettra d'étudier les pistes de réorganisation optimales. Il invite également à lier cette réorganisation des bâtiments avec le projet d'administration et invite Mme RUILIER, Directrice Générale des Services, à donner plus d'informations.

Concernant le volet de l'organisation des services, Mme RUILIER confirme que la proximité des services favorise le lien et la transversalité et évite au final le travail en silo. L'idée est donc de travailler sur la question de l'implantation des services, en même temps que leurs modalités de fonctionnement. Le projet d'administration qui sera présenté aux administrateurs permettra de proposer des pistes dans ces domaines.

Le Président confirme l'importance de se mettre d'accord sur ces axes et leurs objectifs afin que les projets puissent être déployés en conséquence et au regard des moyens mis à disposition.

M. ALLAUME précise l'objet de sa demande : il souhaite, en effet, mettre en évidence les effets de la réorganisation par ricochet et sensibiliser sur la nécessité de communiquer de manière large avec les collègues qui pourraient être concernés. Il propose que ceci soit précisément nommé dans les axes.

Le Président considère que les deux approches ne se situent pas sur la même temporalité même s'il convient qu'il est indispensable de travailler avec l'ensemble des personnels concernés, en composantes, services ou laboratoires.

La discussion de ce jour n'a pour objectif que de valider la stratégie qui sera proposée sans en définir la mise en œuvre qui fera l'objet d'une autre discussion avec le CSA.

Revenant sur la question des personnels techniques soulevée par M. BOCHE, Mme FISCHER précise qu'il était question de pertes de postes de personnels techniques et non de postes mutualisés. Elle rappelle la présence d'un seul personnel technique au sein de l'UFR LLSH et confirme que ceci est bien insuffisant par rapport aux besoins du bâtiment. Elle revient ensuite sur la problématique du site de l'UFR DEG après le déménagement en précisant son inquiétude pour l'INSPE. Elle considère que les projections sont floues et ne permettent pas d'imaginer un projet correct et optimal à la fois pour l'EUK-CVL, l'INSPE et la future faculté de médecine. Mme FISCHER souhaite pouvoir disposer d'une présentation des projections envisagées ainsi que des éléments concernant le projet de déménagement de l'IDF qui semble avoir disparu. Elle rappelle que cette question représente une vraie problématique pour l'UFR LLSH qui a désormais, avec l'augmentation des effectifs, atteint une amplitude horaires anormale avec des enseignements dispensés quotidiennement de 8h à 20h.

Même s'il admet une augmentation des effectifs il y a plusieurs années, le Président fait remarquer que l'UFR LLSH n'a pas connu une hausse des effectifs mais plutôt une baisse depuis ces dernières années, contrairement à d'autres composantes en forte hausse (l'UFR ST, notamment).

Mme FISCHER confirme une hausse de 20% des effectifs en 10 ans, même si elle confirme une légère baisse depuis 2 ans. Cette affirmation est confirmée par M. NEDJAI.

Le Président confirme une baisse continue et très marquée des effectifs depuis 3 ans pour l'UFR LLSH.

Un débat s'installe autour de cette question.

Concernant la gestion des ressources humaines sur les bâtiments, le Président précise qu'il s'agit du domaine le plus représenté dans l'établissement au niveau des personnels BIATSS et invite les administrateurs à le constater dans le Rapport Social Unique. Concernant l'UFR DEG, le Président précise que cette UFR n'est pas un bâtiment unique mais qu'il comprend 4 bâtiments pour un total de 17 000 m² actuellement dimensionnés pour plus de 4000 étudiants (avec tous les personnels que cela comporte). Aujourd'hui, la faculté de médecine s'oriente vers un effectif de 200 étudiants par année (avec beaucoup de cours les 4 premiers années puis une présence forte au sein de l'hôpital), soit 1 000 étudiants environ ce qui laisse une belle marge de manœuvre qui devrait permettre l'implantation des étudiants de l'INSPE du site de Bourgogne mais également, et cela doit être confirmé par les résultats de l'étude en cours, les étudiants de l'IDF. L'objectif serait de pouvoir aller vers une projection d'un bâtiment par composante. Ces éléments doivent cependant être relativisés dans la mesure où il conviendra également de prendre en compte l'arrivée de la formation de pédicures-podologues et de psychomotriciens (qui disposent toutefois de faibles effectifs). Ainsi et même si un risque est toujours potentiellement existant, le projet de déménagement de l'IDF n'est à ce jour absolument pas remis en cause.

Même si elle se dit rassurée par le discours du Président, Mme FISCHER regrette que cette possibilité ne soit pas mentionnée comme un axe stratégique.

Mme QUILICHINI indique que les hypothèses présentées dans le SPSI doivent intégrer les résultats de l'étude et que chaque étape doit être justifiée. L'IDF n'étant pas dans le périmètre de cette étude globale, il n'est pas possible de le préciser. La commande qui a été donnée aux pré-programmistes et qui sera donnée aux programmistes est de préserver l'identité de chaque composante notamment pour leur partie administrative.

Le Président confirme que l'étude actuellement en cours vise en priorité l'installation de la formation médicale et l'EUK-CVL. Viendront s'ajouter ensuite, l'INSPE, les pédicures-podologues puis l'IDF.

Mme FISCHER regrette que ceci n'ait pas été intégré dans l'étude et propose de l'envisager.

Le Président remercie les administrateurs pour la richesse du débat puis soumet la stratégie immobilière de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	6
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la stratégie immobilière de l'Université d'Orléans est adoptée.

3. Présentation du bilan d'activité de l'Université du Temps Libre d'Orléans

Le Président invite Mme PROUST, Directeur de l'Université du Temps Libre à présenter le bilan d'activité de l'Université du Temps Libre.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. NEDJAI remercie Mme PROUST pour cette rétrospective intéressante et souhaite intervenir sur plusieurs points. Il rappelle, d'une part, que l'essentiel des effectifs provient d'Orléans ou d'Olivet. Il mentionne, d'autre part, une forte présentation de la géographie et de l'histoire : un certain nombre de collègues demande les raisons qui ont poussé à proposer ces deux disciplines uniquement et dans quelle mesure il serait envisageable d'intégrer d'autres disciplines (langues, littérature, par exemple...). M. NEDJAI interroge sur la corrélation entre les personnes qui viennent et les catégories socio-professionnelles. Le résultat pourrait en effet permettre d'élargir le vivier grâce à une communication adaptée.

Mme PROUST précise que les personnes inscrites sont très intéressées par l'histoire et la géographie. Elle signale également avoir contacté à plusieurs reprises des collègues pour dispenser des cours sur différentes matières en DEG ou LLSH et avoir toujours eu un retour négatif de leur part. Le problème est qu'avec des taux aussi faibles, il est difficile de proposer ces cours à des collègues universitaires, pour des raisons budgétaires. Sur les langues, Mme PROUST précise avoir eu des demandes d'enseignements en portugais mais ne jamais avoir réussi à trouver d'enseignants. Concernant les catégories socio-professionnelles, Mme PROUST précise que cette information n'est pas demandée aux personnes qui s'inscrivent, ni leur niveau d'étude. Il est simplement demandé d'être majeur. Une fiche de renseignements pourrait effectivement être mise en place au moment des inscriptions afin de pouvoir analyser le vivier des inscrits.

Mme FISCHER remercie Mme PROUST et confirme être intéressée par la question de la diversité des inscrits. Elle regrette que le potentiel ne soit pas utilisé pour des questions budgétaires mais également par manque d'information ou encore pour des questions d'image dans la mesure où l'UTL est souvent associée à l'image de « cours pour retraités ». Mme FISCHER appelle à un élargissement avec les sciences en société développées dans le cadre du schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche. Il pourrait également être imaginé une collaboration avec le centre de diffusion de la culture scientifique et technique voire même des relations avec l'université populaire.

Mme PROUST signale que ce développement suppose également de répondre à la problématique des locaux. Elle rappelle que l'UTL dispose de 2 salles de 22 places, d'une salle de 38 et d'une salle de 50 places. Mme PROUST précise que l'UTL se situe au sein du Bâtiment Royer entre les psychomotriciens et l'EUK-CVL. Elle indique être souvent amenée à solliciter d'autres lieux afin d'arriver à répondre à tous les besoins de l'UTL.

Mme QUILICHINI précise qu'il pourrait être envisagé de récupérer de l'espace après le départ de l'EUK-CVL.

M. VAILS met en avant la situation saine de l'UTL qui permet de démarrer son mandat avec sérénité. Il rappelle, par ailleurs, que l'UTL s'appelait auparavant « l'Université du 3^{ème} âge » et se dit motivé pour réussir le challenge d'ouvrir cette structure bien au-delà de cet unique vivier constitué de personnes fortement diplômées et souvent largement cultivées. M. VAILS propose de revenir vers les directeurs de composantes ainsi que les lycées alentours afin de développer ces projets.

4. Présentation du bilan d'activités du Service Commun de Documentation

Le Président invite M. SERISIER, Directeur du Service Commun de Documentation, à présenter le bilan d'activités du Service Commun de Documentation.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Revenant sur la question de l'amplitude horaires, le Président rappelle avoir précédemment expliqué l'opposition de France Universités avec le Ministère sur des problématiques financières et la proposition qui avait été faite de réduire tout ou partie des missions et notamment l'amplitude horaire des bibliothèques afin de faire réagir le Ministère. Tout en évoquant cette piste, il admet toutefois le peu de gain qu'elle engendrerait.

M. SERISIER précise également que l'instrumentalisation étudiante sur ce volet-là serait, selon lui, assez malvenue et appelle à une grande prudence.

Le Président invite à tirer des conséquences des annonces de non compensation du point d'indice qui empêchent les établissements de rémunérer leurs personnels. Même s'il entend le risque soulevé, il met également en lumière le résultat d'une absence d'actions.

M. CLOISEAU indique avoir été embauché, avec les étudiants du Master traduction, pour traduire le site de l'Université avec le service de la communication. Les étudiants ont ainsi été amenés à traduire des grades et services qui n'existent pas ailleurs qu'en France et la seule traduction qu'ils ont réussi à trouver pour le Service Commun de Documentation était « *librairies* ». Il évoque également le fait que la plupart des étudiants n'étaient pas au courant qu'ils avaient accès aux bouquets d'articles scientifiques et propose de communiquer davantage de cette possibilité auprès d'eux. M. CLOISEAU ajoute par ailleurs la lourdeur de l'utilisation de certains bouquets.

Répondant à la dernière interpellation de M. CLOISEAU, M. SERISIER indique des améliorations à venir sur le site d'Europresse et qui permettront de naviguer plus rapidement sur la base de données d'informations accessible sur abonnement par Internet.

Un débat s'installe autour des terminologies utilisées pour décrire les métiers et services de documentation.

Revenant sur la question des médiations, M. SERISIER évoque des méditations à construire pour l'accès aux ressources mais également la nécessaire fiabilisation de ces ressources.

M. AUTISSIER fait remarquer l'importance et l'utilité de l'ouverture élargie des BU, notamment en période d'examens. Sur l'optimisation de l'espace, il propose également d'utiliser les espaces non occupés pour pouvoir installer des espaces de détente.

M. SERISIER signale le projet en cours avec le CROUS pour équiper la BU lettres et notamment le raccordement d'eau pour installer des machines à café et la réorganisation de l'espace pour aménager un espace détente.

Le Président évoque également plusieurs projets en cours pour l'UFR LLSH et l'INSPE.

5. Présentation du bilan d'activités de l'Institut de Français.

Le Président invite Mme SKROVEC à présenter le bilan d'activités de l'Institut de Français (IDF).

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie Mme SKROVEC à la fois pour cette présentation très dense mais également pour son investissement important qui a permis à l'IDF de se développer considérablement. Le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

Mme AUDRY-LEGRAND précise avoir rejoint l'équipe pédagogique du Certificat d'aptitude à la participation à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) organisé par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) et remercie Mme SKROVEC pour son investissement. Elle rappelle que ce certificat atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Mme FISCHER interroge sur l'existence d'un lien avec les organismes de formations professionnelles qui existent au niveau de la Métropole et propose, pour certains, des formations en Français Langues Etrangères (FLE). Serait-il, par exemple, envisageable que l'IDF soit structurant pour ces formations ?

Mme SKROVEC précise que ces organismes de formation font partie du même bassin de formations orléanaises que l'IDF et évoque des échanges réguliers avec plusieurs de ces structures. Elle précise toutefois que le périmètre de l'offre de formation de l'IDF est très différent et que les actions sont relativement complémentaires : l'IDF s'inscrit sur des formations universitaires qui permettent notamment des reprises d'études. Le travail de pilotage et de cadrage se réalise davantage au niveau du Master « sciences du langage parcours création numérique et didactique » qui invite les étudiants à réaliser les stages au sein de ces organismes et à leur proposer des diagnostics. Mme SKROVEC précise que l'absence de formation de formateurs à destination, soit des bénévoles des organismes de formation, soit des professionnels formateurs qualifiés mais pas forcément dans ce domaine, a été constatée au niveau de la Région. Elle évoque ce projet en cours de réflexion et qui pourrait impliquer à la fois l'IDF, des organismes très expérimentés et la formation en sciences du langage.

Mme AUDRY LEGRAND rappelle que les organismes de formation sont souvent des organismes d'insertion professionnelle, proches de l'alphabétisation voire de l'illettrisme et cadrés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Par rapport au développement de ce projet de formations des formateurs, elle invite à ne pas oublier les Masters Pratiques et Ingénierie de la formation du master MEEF proposés par l'INSPE et qui seraient très intéressés pour participer au développement de ce projet.

Mme SKROVEC note cette proposition et précise que les nombreux développements ont également été permis grâce à la restructuration de l'équipe encadrante et la création du poste très précieux de coordination pédagogique.

POLITIQUE VIE ETUDIANTE

6. Délibération relative à la capacité d'accueil en 2^{ème} année des formations en kinésithérapie pour la rentrée 2024

Le Président propose au Vice-président Formation et Vie Universitaire de présenter les capacités d'accueil en 2^{ème} année des formations en kinésithérapie pour la rentrée 2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observation des administrateurs.

M. BOCHE interroge sur les raisons des spécificités pour les candidats hors Union Européenne pour ces formations.

M. RINGUEDE précise l'existence de passerelles pour des personnes déjà titulaires d'un diplôme national. Les conditions d'admission peuvent en effet différer et cette spécificité permet de répondre aux demandes éventuelles de personnes diplômées à l'étranger, qui souhaitent réintégrer un cycle de médecine.

En l'absence de remarque, le Président soumet les capacités d'accueil en 2^{ème} année des formations en kinésithérapie pour la rentrée 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	5
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les capacités d'accueil en 2^{ème} année des formations en médecine pour la rentrée 2024 sont adoptées à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

7. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024

Le Président propose à la Vice-présidente du Conseil d'Administration de présenter le projet de modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observation des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	15
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024 est adoptée.

8. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives et la primes pour responsabilités pédagogiques des enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024

Le Président propose à la Vice-présidente du Conseil d'Administration de présenter le projet de modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives et la prime pour responsabilités pédagogiques des enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observation des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives et la prime pour responsabilités pédagogiques des enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	15
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives et la prime pour responsabilités pédagogiques des enseignants au titre de l'année universitaire 2023-2024 est adoptée.

9. Délibération portant modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024

Le Président propose à la Vice-présidente du Conseil d'Administration de présenter le projet de modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observation des administrateurs.

Mme FISCHER profite de cette présentation pour que soit précisées les possibilités de transformation d'une prime en décharge, sujet pour lequel elle a été interpellée par les collègues. Même si les textes sembleraient ne pas en donner la possibilité, dans certains cas, certaines universités semblent avoir dérogé à cette règle. Ce constat pose, d'une part, la question des dérogations possibles mais également la dégradation forte des possibilités de transformation.

Mme QUILICHINI précise que cette question a, en effet, été posée à la séance du mois de juillet 2023. Le Ministère avait interdit les possibilités de conversion des primes fonctionnelles pour la première année de mise en place avant d'évoluer par la suite. La possibilité a donc été ouverte à l'Université d'Orléans dans des conditions définies au regard des dispositions prises par le Conseil d'Administration : il est donc possible de convertir tout ou partie d'une prime fonctionnelle en décharge. Cette demande doit être adressée avant le début d'année universitaire afin de permettre l'organisation des enseignements. Elle rappelle que le taux de conversion est basé sur l'heure de service et non sur l'heure complémentaire.

Répondant à la demande de Mme FISCHER, le Président précise que le Ministère a fortement incité les établissements à travailler en coût complet et plus particulièrement au regard du coût moyen de l'heure de service qui s'élève à environ 200 Euros l'heure et rappelle la différence de coût entre un maître de conférence en début de carrière et un professeur en fin de carrière. Jusqu'à présent dans l'établissement, toutes les heures étaient comptées à 42 Euros.

Il a donc été décidé de sortir de cette approche pour atteindre une approche plus réaliste. Le Conseil d'Administration a ainsi adopté un coût moyen inférieur à environ 150 Euros qui a servi à calculer certaines décharges pour les ANR jeunes chercheurs, par exemple, d'où l'écart signalé. La difficulté est donc de savoir de quelle manière prendre en charge cette différence.

Mme FISCHER considère que le mode de calcul précédent correspondait bien davantage et qu'il n'apparaît plus intéressant aujourd'hui de prendre une décharge.

Le Président précise que, dans la philosophie du nouveau Régime Indemnitare pour les Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC), la prime est liée à une responsabilité contrairement au dispositif de Référentiel Equivalence Horaires (REH) qui est, quant à lui, lié au temps de travail. Les nombreuses discussions qui se sont tenues avec les responsables ont mis en évidence un nécessaire découpage entre les fonctions qui se voyaient attribuer une prime en raison de leur responsabilité, d'autres fonctions qui se voyaient attribuer un REH ou encore d'autres fonctions qui appelaient à la fois une prime et une décharge (pour les directeurs de laboratoires, par exemple). Les discussions ont permis de converger vers une certaine répartition et le choix d'une conversion en décharge doit rester un choix individuel. Même s'il entend la conséquence décrite par Mme FISCHER, le Président évoque une différence de lecture entre les collègues concernés et le Ministère.

M. CLOISEAU décrit sa propre situation et considère qu'il est très compliqué de concilier une fonction de direction adjointe d'une UFR avec un temps complet.

Sur la question du temps, le Président rappelle que les textes sont clairs : seuls les directeurs de composantes 713-9, le Président et ses Vice-présidents centraux peuvent bénéficier d'une décharge complète. Si on se contentait de se limiter à cette seule décharge, le Président assure qu'une grande partie du travail ne pourrait être réalisée. Le Président admet donc un vrai décalage entre ce que permettent les textes et ce qui est constaté en temps effectif.

M. ALLAUME interroge sur la manière de désigner les interlocuteurs de la tutelle et sur les liens entretenus avec le directeur de laboratoire.

Le Président rappelle l'existence de laboratoires bi ou tri tutelles. Dans la pratique, la direction est organisée de manière à ce qu'un représentant de chaque tutelle se voit confier la direction adjointe de son site de rattachement afin qu'il puisse être en interface directe avec la tutelle. Cette situation concerne moins 4 des laboratoires de l'université pour lesquels le directeur n'est pas un enseignant-chercheur de l'université d'Orléans.

Le Président soumet la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	16
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à une décharge de service pour les enseignants et enseignants-chercheurs au titre de l'année universitaire 2023-2024 est adoptée.

10. Délibération relative à une remise gracieuse sur un trop perçu en paie

Le Président présente le projet de remise gracieuse sur un trop perçu en paie. Il ajoute que ce point est relativement délicat, d'une part, en raison de son objet mais également en raison de la nécessité de modifier quelque peu la délibération en séance. En effet, 7 des agents concernés ont demandé une remise gracieuse, suite au message envoyé par la Direction des Ressources Humaines. Il est aujourd'hui proposé d'ajouter la 8^{ème} demande de remise gracieuse adressée au Président. Cette nouvelle demande a, en effet, bien été transmise dans les délais impartis mais oubliée lors de l'envoi des documents de séance. Il s'agit donc aujourd'hui de traiter 8 demandes sur les 10 situations sachant que les deux autres collègues concernés ont finalement fait remonter leurs demandes hors délai et il n'a donc pas été possible de les intégrer à la présente délibération.

Mme ROIGNOT propose que leurs demandes soient également intégrées.

En raison d'un problème de délai de traitement, le Président confirme que leur demande sera traitée lors d'une prochaine séance par le biais d'une nouvelle délibération.

Le Président présente donc le projet de délibération modifié puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME remercie le Président pour ce très beau geste qui a été salué par plusieurs collègues qu'il a, pour certains, accompagné dans cette procédure. Il invite à ce que ce type de démarche puisse être formalisée et traitée beaucoup plus rapidement à l'avenir.

M. HENRY espère une communication large de cette belle action qui montre également que l'administration est humaine.

Le Président rappelle que cette situation illustre également une erreur de l'administration qui serait, en cas de communication large, pointée du doigt.

Le Président soumet la remise gracieuse sur un trop perçu en paie au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	34

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	4
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la remise gracieuse sur un trop perçu en paie est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND